

209D5500
FR0000130650-DD5500

7 octobre 2009

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

DASSAULT SYSTEMES

DECLARANT :

GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT (GIMD)

INSTRUMENT FINANCIER : Autres types d'instruments financiers (mandat donné à un établissement financier portant sur des options d'achat, portant au maximum, en sous jacent, sur 750 000 titres Dassault Systèmes)

NATURE DE L'OPÉRATION : Cession

La présente déclaration est faite à seule fin de rendre compte au marché de certaines opérations réalisées sur le titre de la société Dassault Systèmes par le Groupe Industriel Marcel Dassault. Elle est faite spontanément par le déclarant et non par application de l'article 621-18-2 du Code Monétaire et Financier qui n'est pas applicable en l'espèce.

DATE DE L'OPÉRATION : 1^{er} septembre 2009

DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 5 octobre 2009

LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext Paris

PRIX UNITAIRE : 0,175 €

MONTANT DE L'OPÉRATION : 19 687,50 €

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."